



Monsieur le président,

Le nouveau réseau de proximité – dernière nomination des réorganisations prévues pour le réseau dans les prochaines années, commence à être divulgué aux agents, au compte-gouttes.

Au compte-gouttes quant au calendrier, ce dernier étant allongé suite au délai lui-même rallongé du temps de concertation. Si la plupart des réorganisations auront lieu en 2021, certains engagements sont pris, par la direction de la Meuse comme d'autres d'ailleurs, jusqu'en 2025. C'est inédit, et il y a encore quelques mois, aucun directeur ne se serait engagé au-delà de la durée de son exercice. Aujourd'hui des conventions sont signées jusqu'en 2026, alors même que personne ne connaît la facture en termes de suppressions d'emplois au titre de 2020, et donc encore moins pour les années qui suivent. Ces conventions n'ont aucun sens. Elles engagent notre administration alors que tout le monde s'accorde sur nos difficultés à exercer nos missions dans un contexte de moyens des plus contraints.

Quant à la concertation, nous dénonçons ce terme, puisque d'une part elle n'a eu lieu qu'avec les élus locaux, et lorsque vous êtes allé à la rencontre des agents (certains au beau milieu des congés d'été) il n'a pas été question de concertation, mais plutôt d'informations, de maigres informations. Dès le début, les organisations syndicales ont été court-circuitées.

Et au compte-gouttes aussi quant au contenu, ce dernier pouvant être dépendant des travaux d'ampleurs de la cité administrative de Bar-le-Duc, ou bien des éventuelles protestations des élus locaux. Il est grand temps de donner une visibilité globale à vos équipes, cadres et agents, Monsieur le président.

Les agents sont à bout, ils ont perdu tout sens et toute motivation en leur travail, et certaines structures sont au bord de l'implosion. Et ce ne sont pas ces nouvelles réorganisations – dont on nous a dit qu'elles donneraient plus de visibilité que l'ASR, ni les nouvelles salves de suppressions d'emplois, ni même l'externalisation programmée de la plupart de leurs missions qui vont améliorer notre quotidien, ni la qualité des missions exercées.

Comble de l'ironie, le ministère nous invite à répondre une nouvelle fois à l'observatoire interne, comme si les résultats catastrophiques du précédent ne suffisaient pas, et comme pour justifier de nouvelles réformes : *en effet, si les agents sont mécontents, c'est parce que nous ne sommes pas allés suffisamment vite, suffisamment loin, alors amplifions les réformes !* Les agents ne sont pas dupes.

Revenons enfin sur le maillage territorial, dont on vante à qui veut l'entendre ses mérites. Politiques nationaux et hauts fonctionnaires se targuent de voir fleurir des accueils de proximité là où existait il y a encore quelques années un réel service avec des emplois implantés. Pour ceux qui auront saisi la différence entre les MSAP portées par LA POSTE, les MSAP portées par les collectivités locales, les Maisons d'État, les MFS et les permanences impôts, resteront en suspens toujours les mêmes questions :

- qui fera quoi dans ces structures ?
- qui les pilotera ?
- les usagers auront-ils la même qualité de service ?
- que direz-vous aux agents qui refuseront de former celles et ceux qui exerceront leurs missions à leur place ?
- que direz-vous aux agents qui refuseront de se déplacer par monts et par vaux, y compris le soir ou le samedi ?
- que direz-vous aux élus locaux qui financeront un service qui jusqu'alors était gratuit, et qui devrait rester du ressort de l'État ?
- comment choisirez-vous les conseillers aux décideurs locaux ?
- comment motiver des agents dont le travail de masse sera devenu leur quotidien ?
- quel est l'avenir réel des SIP ?
- que faites-vous pour améliorer les conditions de travail des agents ?
- quel est l'intérêt de créer de nouvelles structures de proximité alors que parallèlement vous réduisez les horaires des SIP et des SIE, notamment parce qu'il n'est plus possible de fonctionner à plein régime en la matière ?

Créer des coquilles vides ne permettra pas à l'administration de répondre à la demande globale des usagers, qui certes demandent des services de proximité, mais ont aussi et avant tout une exigence légitime de qualité, ce qui correspond à la définition du service public.

Pour toutes ces raisons, Monsieur le président, l'ensemble des représentants du personnel de la DDFIP de la Meuse ne siègera pas à ce CTL.